



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

RB/TT

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 14 février 2014

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des volets "Politique étrangère" et "Immigration" du Programme gouvernemental
2. COM(2013)853 Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) no. 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des Etats membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation.
- Rapporteur: M. Marc Angel
3. Volet "Immigration" du Rapport annuel de la Médiateure 2013
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Yves Cruchten , Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Joëlle Elvinger (remplaçant M. Eugène Berger), M. Luc Frieden, M. Gusty Graas, M. Jean-Claude Juncker, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

Excusé : M. Eugène Berger

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Présentation des volets "Politique étrangère" et "Immigration" du Programme gouvernemental

Le Président de la commission rappelle que la version écrite des volets « Politique étrangère » et « Immigration » du Programme gouvernemental a été distribuée au préalable aux membres de la commission. Il propose de profiter de la présence du Ministre des Affaires étrangères pour discuter sur des sujets d'actualité politique et de revenir lors de la discussion sur le Programme gouvernemental.

M. le Ministre propose de revenir sur le volet « Immigration » au cours du mois d'avril pour présenter les statistiques et les points discutés au Conseil JAI. Il évoque ensuite les sujets suivants.

La Présidence du Conseil de l'Union européenne

Le Luxembourg assurera la Présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015. Les préparations ont été entamées en 2011, un comité a été mis en place en 2012. Des informations plus détaillées pourront être fournies au cours de la troisième semaine de mars. M. le Ministre propose de consacrer une réunion entière de la commission au sujet de la Présidence fin mars. Le Luxembourg succédera à l'Italie qui assurera la Présidence au premier semestre 2015. Les priorités politiques ne sont pas encore définies.

L'accueil des réfugiés syriens

Les responsables de l'accueil des réfugiés se sont rendus en Jordanie pour prendre contact avec les familles proposées par l'UNHCR et les informer sur les spécificités du Luxembourg. Aucune des familles proposées ne vit actuellement dans un camp, tous étant logés chez d'autres membres de la famille ou des amis en Jordanie. Six familles comprenant 38 personnes au total étaient initialement intéressées à venir au Luxembourg. Une famille s'est ensuite désistée, ce qui reporte le nombre de réfugiés à 28. Les difficultés exprimées par les familles sont de ne pas pouvoir disposer d'aliments halal, de devoir soumettre les filles à l'obligation scolaire et de s'abstenir de porter le voile. Les 28 réfugiés seront accueillis début avril au Luxembourg et logés à Weilerbach. Tous les membres adultes des cinq familles ont déclaré vouloir retourner dans leur pays dès que ce sera possible.

Le nombre initial de 60 réfugiés n'ayant pas encore été atteint, le gouvernement restera en contact avec l'UNHCR pour préparer l'accueil éventuel d'un deuxième groupe de réfugiés syriens qui ne proviendront pas nécessairement de la Jordanie, mais éventuellement du Liban. Ceci se fera après l'évaluation de l'accueil des 28 réfugiés venant en avril.

Politique étrangère

Au Conseil des Ministres des Affaires étrangères lundi passé, l'Ukraine et la Syrie étaient les sujets prépondérants. Le référendum suisse a été discuté au sein du Conseil Affaires générales, tout comme le sujet des OGM (organismes

génétiqnement modifiés).

La Commission européenne propose d'autoriser le maïs génétiquement modifié 1507 du producteur américain Dupont Pioneer. La procédure de comitologie prévoit que la proposition de décision du Conseil ne peut être rejetée que par une majorité qualifiée des Etats membres. Cinq pays sont en ligne avec la Commission européenne, à savoir l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Estonie, et la Finlande. Quatre Etats membres, dont l'Allemagne et le Portugal, ont une position neutre. Une majorité d'Etats membres, dont le Luxembourg, sont contre la proposition, mais ceci n'aurait pas été suffisant pour obtenir une majorité qualifiée. Il n'y a pas eu de vote au sein du Conseil Affaires générales, de sorte que la culture du maïs est autorisée. Une lettre signée par 12 Etats membres demande l'introduction d'une clause de sauvegarde.

Le débat sur l'Ukraine est très complexe. A ce stade, l'Union européenne n'a pas retenu de sanctions applicables aux personnes physiques. Le Conseil a décidé à l'unanimité de poursuivre la politique des petits pas. Des éléments positifs se sont succédés : entre autres, le gouvernement a démissionné et des prisonniers politiques ont été libérés. Une modification de la constitution ukrainienne diminuant les prérogatives du Président semble possible. M. le Ministre plaide pour un apport de l'Union européenne qui ne soit pas perçu comme étant dirigé contre la Russie, mais vise un marché commun entre l'Union européenne, l'Ukraine et la Russie. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'accorder des aides financières à l'Ukraine sans que des réformes demandées par le Fonds monétaire international soient réalisées.

La crise syrienne est débattue au sein de l'ONU à New York. Deux résolutions sur le volet humanitaire sont discutées : celle soumise par le Luxembourg, l'Australie et la Jordanie d'un côté, et une résolution de la Russie, de l'autre. 40.000 personnes sont assiégées et sont coupées de l'approvisionnement en aliments. Une conclusion pourrait être adoptée au sein de l'ONU au cours de la semaine prochaine.

Le référendum suisse a été discuté avec un expert en matière de droit international public (relations entre la Suisse et l'Union européenne). En 1992, la Suisse a renoncé à adhérer à l'Espace économique européen (EEE). Pendant sept ans, des accords bilatéraux ont été négociés dans les domaines de l'agriculture, des transports et de la recherche. La signature de ces accords a eu lieu en 2000, la mise en vigueur en 2002. Ensuite, l'économie suisse s'est très bien développée et la Suisse a accepté la libre circulation des ressortissants de l'Union européenne. En droit international public, les intentions ne sont pas prises en compte, mais les faits. Depuis le référendum, la situation n'a donc pas changé. La Suisse s'est donné trois ans pour réagir au référendum. Il n'est donc pas à l'Union européenne de faire des propositions à la Suisse pour sortir de l'impasse. Du côté politique, la libre circulation est un pilier essentiel de l'Union européenne et de ses relations contractuelles avec les pays membres de l'EEE. L'accord sur la libre circulation des ressortissants croates en Suisse est paraphé. La collaboration dans le domaine de la recherche dans le cadre de la stratégie Horizon 2020 a pris fin le 1^{er} janvier 2014 et doit être renouvelée. De même, le programme Erasme doit être renouvelé avec la Suisse. La position du Luxembourg au sein du COREPER est de ne pas reculer en ce qui concerne la libre circulation et de ne pas mettre en danger les relations avec la Suisse. L'énergie électrique, l'aéroport de Zurich ou encore le transport ferroviaire sont des domaines où la Suisse ne peut guère fonctionner sans collaboration étroite avec l'Union européenne. La Suisse devra donc se donner une stratégie pour

maintenir les moyens nécessaires à une bonne collaboration. Les exportations de la Suisse sont destinées à 80 % à l'Union européenne.

Débat

La discussion porte sur l'Ukraine, les réfugiés syriens et le référendum suisse. Les éléments suivants peuvent en être retenus.

L'Ukraine

L'Union européenne ne se voit pas dans le rôle d'un médiateur, mais plutôt dans celui d'un facilitateur. Des sanctions contre les oligarques qui sont au pouvoir n'ont pas été prises pour ne pas risquer une rupture dans le dialogue avec le gouvernement ukrainien. A l'Ouest du pays, des territoires sont déjà contrôlés par l'opposition et le Président n'y a plus de pouvoir. Les ministres des Affaires étrangères du Benelux se préparent pour une visite à Kiev.

Les réfugiés syriens

Un membre du groupe parlementaire CSV demande pourquoi le gouvernement n'a pas fait le choix d'accueillir des réfugiés chrétiens dont l'intégration au Luxembourg aurait été plus facile. M. le Ministre répond que la même question a déjà été posée par le représentant de la sensibilité politique ADR dans une réunion antérieure. Il explique que le Luxembourg a dû s'orienter sur la base d'un dossier établi par l'UNHCR et n'a pas pu exprimer de telles revendications. La sélectivité par religion aurait mis en danger le projet d'accueillir des réfugiés syriens. Lors des discussions avec les familles en question en Jordanie, certaines se sont abstenues. M. le Ministre estime que pour des personnes attachées à leur religion et leurs coutumes, il y a une préférence pour un pays comme la France où les communautés islamiques sont plus grandes.

Dissonances éventuelles au sein du régime d'Assad

M. le Ministre ne peut pas confirmer qu'il y ait des dissonances entre Assad et son Ministre des Affaires extérieures. Des rumeurs couraient à Genève que le Ministre et l'Ambassadeur syrien à New York se sentaient menacés.

Le référendum suisse

Répondant à des interventions de plusieurs membres de la commission, M. le Ministre estime que ni l'Union européenne ni le gouvernement luxembourgeois ne devront céder au sujet de la libre circulation qui est d'une importance primordiale. Il est un fait que les partis d'extrême-droite en Europe remettent en question les acquis des citoyens européens, dont notamment la libre circulation, et gagnent en importance. En Suisse, certains estiment que 80.000 immigrants par an constituent une charge insupportable pour le pays qui accueille actuellement 1,8 millions de citoyens issus de l'Union européenne sur 8 millions d'habitants. Le Luxembourg, comptant quelque 600.000 habitants, accueille par ailleurs 30.000 immigrants par an.

Un membre de la commission souligne la nécessité de promouvoir les avantages que l'Union européenne procure aux citoyens. La campagne des élections européennes s'y prêterait très bien dans les semaines et mois à venir.

Le représentant de la sensibilité politique ADR met en garde devant une

présentation simpliste de la situation en Suisse et critique la manière dont le Ministre des Affaires étrangères s'est exprimé dans les médias. Il souligne que les décisions prises par référendum sont à respecter.

Faisant suite à une remarque concernant la position des écologistes, le représentant du groupe politique « Déi Gréng » précise que les Verts avaient fait appel à répondre par « non » au référendum en Suisse.

Projet ITER (réacteur thermonucléaire expérimental international)

M. le Ministre transmettra ultérieurement une réponse à la question d'un membre de la commission sur le vote luxembourgeois concernant le projet ITER en décembre 2013. Le représentant du groupe politique « Déi Gréng » informe que le gouvernement a exprimé une position critique sur le projet ITER dans le Programme gouvernemental. Il croit savoir que le gouvernement luxembourgeois s'est abstenu au vote, estimant qu'il faut développer une stratégie de sortie.

2. COM(2013)853 Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) no. 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des Etats membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation.

- Rapporteur: M. Marc Angel

Le document propose d'accorder l'exemption de l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des Etats membres à la République de Moldavie. A l'issue d'un dialogue entamé en 2010, il s'est avéré que la République de Moldavie a désormais rempli les conditions y nécessaires.

Débat

Le représentant de la sensibilité politique de l'ADR fait savoir qu'il souhaite soulever la question générale sur l'exemption de l'obligation de visa pour une série de pays tiers.

3. Volet "Immigration" du Rapport annuel de la Médiateure 2013

Dans son rapport, la Médiateure se félicite des bonnes relations avec la Direction de l'immigration. Elle cite plusieurs cas de réclamations qui ont pu obtenir satisfaction et évoque en particulier le problème des chrétiens irakiens qui se sont vus refuser le statut de protection internationale. Selon la Médiateure, les chrétiens d'Irak courent un risque sérieux pour leur sécurité à Bagdad, destination obligatoire pour un retour dans une région plus sûre en Irak.

Faisant suite à une recommandation antérieure de la Médiateure, la compétence en matière de titre de voyage pour étrangers est passée du Bureau des passeports, visas et légalisations à la Direction de l'Immigration. Le nouveau texte du règlement grand-ducal afférent prévoit la possibilité d'agir dans des circonstances exceptionnelles à condition que l'identité et la nationalité de la personne concernée soient clairement établies.

Débat

Le représentant de la sensibilité politique ADR fait savoir que certains problèmes concernant les titres de voyage sont dans la compétence des représentations

consulaires des pays dont les personnes concernées ont la nationalité. A son avis, la Médiateure ne peut pas se substituer aux représentations consulaires concernées. Le Président de la commission explique que ces cas concernent des personnes qui pour différentes raisons ne peuvent pas se présenter à l'ambassade ou à la représentation consulaire respective. La Direction de l'Immigration est intervenue en ce sens que des diplomates installés à Bruxelles se sont rendus à Luxembourg pour résoudre certains problèmes liés aux titres de voyage.

M. le Ministre répond à une question d'un membre de la commission que le Bureau des Passeports fera acquisition d'un appareil mobile de saisie des données biométriques. Il propose d'inviter le fonctionnaire compétent dans une prochaine réunion de la commission pour pouvoir discuter en détail sur les problèmes qui peuvent se poser en pratique lors de l'acquisition d'un passeport.

4. Divers

Le Président de la commission remercie la Vice-Présidente pour l'avoir remplacé lors de la réunion du 10 février 2014.

Luxembourg, le 26 février 2014

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel